

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1298 5 juillet 2006

SOMMAIRE

A and P Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 62276	Little Italy S.A., Dudelange	62272
A Regional Berto Vila Verde, S.à r.l., Luxem-	Lloyds TSB International Liquidity, Sicav, Luxem-	
bourg 62272	bourg	62271
Arena Investments S.A., Luxembourg 62265	Metaform, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	62265
Aspindeal S.A., Luxembourg 62300	Mogador Developments S.A., Luxembourg	62299
B.C.F. Perreaux Bernard, S.à r.l., Leudelange 62285	Oakwood Financial Fund, S.à r.l., Luxembourg	62281
B.C.F. Perreaux Bernard, S.à r.l., Leudelange 62286	Oakwood Financial Fund, S.à r.l., Luxembourg	62285
Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Luxem-	Océane Re S.A., Luxembourg	62276
bourg 62277	Papiba S.A., Luxembourg	62287
Boaz Holding S.A., Luxembourg 62274	Petinan Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-	
Brupaphi S.A.H., Luxembourg 62302	bourg	62303
Brupaphi S.A.H., Luxembourg 62303	Plan 76, S.à r.l., Septfontaines	62278
C.P.O. International S.A.H., Luxembourg 62278	Rether Finance S.A.H., Luxembourg	62273
CBL-Adam, Courtage Bois Luxembourgeois -	Rether Finance S.A.H., Luxembourg	62274
Adam S.A., Steinfort	Rether Finance S.A.H., Luxembourg	62274
Da Costimmo S.A., Dudelange 62300	Rether Finance S.A.H., Luxembourg	62274
Da Costimmo S.A., Dudelange 62300	Rether Participations S.A., Luxembourg	62272
Da Costimmo S.A., Dudelange 62300	Rether Participations S.A., Luxembourg	62273
Doragren S.A.H., Luxembourg 62280	Rether Participations S.A., Luxembourg	62273
Dropal S.A., Luxembourg 62277	Rether Participations S.A., Luxembourg	62273
Eliza Holding, S.à r.l., Luxembourg 62291	Rodacucos Property Investments, S.à r.l., Luxem-	
Europäische Portfolio Holding S.A., Luxembourg . 62299	bourg	62304
Expo - Prom Holding S.A., Dudelange 62301	Rodacucos Property Investments, S.à r.l., Luxem-	
Expo - Prom Holding S.A., Dudelange 62301	bourg	62304
Expo - Prom Holding S.A., Dudelange 62301	(La) Romance, S.à r.l., Dudelange	62271
Expo - Prom Holding S.A., Dudelange 62301	Santé, S.à r.l., Luxembourg	62262
F.I.P., Finance Investissement Participations S.A.,	Santé, S.à r.l., Luxembourg	62264
Luxembourg 62299	Sawmill Investments, S.à r.l., Luxembourg	62276
Fahrenheit, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 62272	Société Luxembourgeoise de Malterie S.A., Lu-	
Ferrero Trading Lux S.A., Senningerberg 62280	xembourg	62279
Filauro Giuseppe, S.à r.l., Dudelange 62271	Solvadis Holding, S.à r.l., Luxembourg	62277
GED S.A.H. , Luxembourg	Svenska Re S.A., Luxembourg	62275
Gestfood S.A., Esch-sur-Alzette 62275	Syriel Company S.A	62265
Hopetoun Holdings, S.à r.l., Luxembourg 62300	Tea Properties, S.à r.l., Luxembourg	62280
Ilan S.A., Luxembourg	Transcargo S.A., Windhof	62299
IW S.A., Luxembourg 62258	Voyage Planet'Air S.A., Luxembourg	62299
Komohana Investments, S.à r.l., Luxembourg 62275	Wacker Investments, S.à r.l., Luxembourg	62278
Kris S.A., Luxembourg 62279	Woodland Investments, S.à r.l., Luxembourg	62279
LDV Opportunity I Capital, S.à r.l., Luxembourg 62266	YJC Investment Partners (Lux), S.à r.l., Luxem-	
Liftoff S.A., Luxembourg 62298	bourg	62258
Listran Finance S.A., Luxembourg 62298	Zürcher & Jung, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	62272



IW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 90.432.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 31 août 2004 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006

Pour IW S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP03030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036245/1021/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

YJC INVESTMENT PARTNERS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 115.726.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of March. Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

YJC INVESTMENT PARTNERS, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America,

duly represented by Andrea Hoffmann, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 28 March 2006,

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company is incorporated under the name of YJC INVESTMENT PARTNERS (LUX), S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.



B. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.
- Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. - Collective decisions of the shareholders, Decisions of the sole shareholder

- **Art. 15.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

- **Art. 18.** The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.



Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by YJC INVESTMENT PARTNERS, LLC, as aforementioned, for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:
- Mr Daniel B. Zwirn, born on July 6, 1971 in Pennsylvania, USA, residing professionally c/o D.B. Zwirn & Co., 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;
- Mr Perry A. Gruss, born on August 14, 1964 in New York, USA, residing professionally c/o D.B. Zwirn & Co., 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;
- Mr David A. Proshan, born on July 11, 1966 in New Jersey, USA, residing professionally c/o D.B. Zwirn & Co., 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

YJC INVESTMENT PARTNERS, LLC, une limited liability company régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique et ayant son siège social c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par Andrea Hoffmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 28 mars 2006,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de YJC INVESTMENT PARTNERS (LUX), S.à r.l.



Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentés par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

- Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. - Décisions collectives des associés, Décisions de l'associé unique

- **Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

- Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 19. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs



émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par YJC INVESTMENT PARTNERS, LLC, susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:
- M. Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle c/o D.B. Zwirn & Co., 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;
- M. Perry A. Gruss, né le 14 août 1964 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle c/o D.B. Zwirn & Co., 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;
- M. David A. Proshan, né le 11 juillet 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle c/o D.B. Zwirn & Co., 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 11, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006. J. Elvinger.

(037216/211/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

SANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 94.911.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of SANTE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on July 24th, 2003, published in Mémorial C number 888 of August 29th, 2003 and whose Articles of Association have been amended on 27 June 2005 and on 29 June 2005 by a deed enacted by the undersigned notary, published on 21 November 2005 in the Mémorial.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 249,650 (two hundred forty-nine thousand six hundred fifty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole partner, he exercices the powers devolved to the General Meeting of partners.



III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 5,035,000 (five million thirty-five thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 24,965,000 (twenty-four million nine hundred and sixty-five thousand Euro) to EUR 30,000,000 (thirty million euro) by the issue of 50,350 (fifty thousand three hundred and fifty) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each together with a share premium of EUR 9,965,000 (nine million nine hundred and sixty-five thousand Euro), by contribution in cash for a total amount of EUR 15,000,000 (fifteen million).
 - 2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 5,035,000 (five million thirty-five thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 24,965,000 (twenty-four million nine hundred and sixty-five thousand Euro) to EUR 30,000,000 (thirty million Euro) by the issue of 50,350 (fifty thousand three hundred fifty) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, together with a share premium of EUR 9,965,000 (nine million nine hundred and sixty-five thousand Euro), fully paid-up by contribution in cash EUR 15,000,000 (fifteen million).

Second resolution

It is decided to admit the sole partner SANTE HOLDINGS, S.r.l, to the subscription of the 50,350 (fifty thousand three hundred fifty) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, SANTE HOLDINGS, S.r.I, prenamed, represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the 50,350 (fifty thousand three hundred fifty). The issue of the new shares is also subject to payment of a total share premium of EUR 9,965,000 (nine million nine hundred and sixty-five thousand Euro), to be allocated as follows:

- EUR 9,461,500 (nine million four hundred sixty-one thousand five hundred Euro) to a distributable item of the balance sheet:
- EUR 503,500 (five hundred three thousand five hundred Euro) to an undistributable item of the balance sheet allocated to the legal reserve.

SANTE HOLDINGS, S.r.l. declares and acknowledges that the shares subscribed as well as the share premium have been fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 15,000,000 (fifteen million Euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 30,000,000 (thirty million Euro) represented by 300,000 (three hundred thousand) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SANTE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro 94.911, constituée suivant acte reçu le 24 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 888 du 29 août 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu les 27 juin et 29 juin 2005 et publiés le 21 novembre 2005 dans le Mémorial.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 249.650 (deux cent quarante-neuf mille six cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été



préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.035.000 (cinq millions trente-cinq mille) pour le porter de son montant actuel de EUR 24.965.000 (vingt-quatre millions neuf cent soixante-cinq mille euros) à EUR 30.000.000 (trente millions euros) par l'émission de 50.350 (cinquante mille trois cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune ensemble avec une prime d'émission de EUR 9.965.000 (neuf millions neuf cent soixante cing mille euros), par apport en numéraire.
 - 2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 5.035.000 (cinq millions trente-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 24.965.000 (vingt-quatre millions neuf cent soixante-cinq mille euros) à EUR 30.000.000 (trente millions euros) par l'émission de 50.350 (cinquante mille trois cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune ensemble avec une prime d'émission de EUR 9.965.000 (neuf millions neuf cent soixante-cinq mille euros), entièrement libérées par un apport en numéraire de EUR 15.000.000 (quinze millions euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, SANTE HOLDINGS, S.r.l. prénommée, à la souscription des 50.350 (cinquante mille trois cent cinquante) parts sociales nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, SANTE HOLDINGS, S.r.l., prénommée, représentée par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 50.350 (cinquante mille trois cent cinquante). L'émission des nouvelles parts sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 9.965.000 (neuf millions neuf cent soixante-cinq mille euros) qui est à allouer comme suit:

- EUR 9.461.500 (neuf millions quatre cent soixante et un mille cinq cents euros) à un poste distribuable du bilan,
- EUR 503.500 (cinq cent trois mille cinq cents euros) à un poste non distribuable du bilan en tant que réserve légale. SANTE HOLDINGS, S.r.l. déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérés en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la

somme de EUR 15.000.000 (quinze millions euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 30.000.000 (trente millions euros) divisé en 300.000 (trois cent mille) parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 32, case 5. – Reçu 150.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

J. Elvinger.

(040126/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

SANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 94.911.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(040130/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.



SYRIEL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 93.685.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

(037290/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

ARENA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 86.057.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mars 2006

Résolutions

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037322/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

METAFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 92.245.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(037326/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

ILAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 28.090.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour ILAN S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

G. Birchen / J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037471/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.



LDV OPPORTUNITY I CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 115.980.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third day of April.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par action) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, which registration with Trade and Companies' Register of Luxembourg. is pending, here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of LDV OPPORTUNITY I CAPITAL, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who



fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.



- **Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2. LDV MANAGEMENT II, S.à r.l., a limited liability company (société à reponsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 106.593, is appointed sole manager of the Company for an indefinite period;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., société en commandite par action, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.



La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de LDV OPPORTUNITY I CAPITAL, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros (EUR 12.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:



- 1. Le siège social de la Société est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2. LDV MANAGEMENT II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.593, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, vol. 28CS, fol. 26, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

P. Bettingen.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mai 2006.

(039960/202/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

LA ROMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange. R. C. Luxembourg B 81.951.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(037327/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

FILAURO GIUSEPPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange. R. C. Luxembourg B 36.607.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(037328/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2006

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises Indépendant pour la prochaine année fiscale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY

M. De Leye / R. Barker

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037446/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.



ZÜRCHER & JUNG, S.à r.l., Société à responsabiltié limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 80.428.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(037329/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

A REGIONAL BERTO VILA VERDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 38.009.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(037330/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

LITTLE ITALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange. R. C. Luxembourg B 110.345.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(037331/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

FAHRENHEIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 68.178.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(037332/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

RETHER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 45.457.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Paul Boltz, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 92, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur, administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Paul Friedrich, industriel, avec adresse professionnelle au 8, rue de la Piscine, F-Bischwiller, aux fonctions d'administrateur.
- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.



Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037385/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

RETHER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 45.457.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(037235/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

RETHER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 45.457.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(037298/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

RETHER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 45.457.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(037238/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

RETHER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 9.841.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Paul Boltz, administrateurs de sociétés, avec adresse professionnelle au 92, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur, d'administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.



Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037384/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

RETHER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 9.841.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(037229/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

RETHER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 9.841.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(037233/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

RETHER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 9.841.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(037234/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

BOAZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.515.

Veuillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Madame Monique, Administrateur;
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour BOAZ HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037474/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.



GESTFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 84.766.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(037333/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

KOMOHANA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 115.255.

Extrait de la décision de l'associé unique du 12 avril 2006

Les associés:

- WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C., 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis;
 - WALTON INVESTMENTS, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - PARK RIDGE INVESTMENTS, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - WOODLAND INVESTMENTS, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - ALOFT INVESTMENTS, S.à r.l., 65, boulevarld Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg ont décidé:
 - d'accepter la démission de Monsieur Carl Speecke, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 12 avril 2006;
- d'accepter la nomination de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 12 avril 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Matheis, Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour KOMOHANA INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037407/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

SVENSKA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 32.053.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 22 mars 2006

L'Assemblée Générale du 22 mars 2006 renomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur Nicklas Grip,
- Monsieur Lennart Francke,
- Monsieur Jean-Luc Debry.

Madame Maria Ekström est remplacée par Madame Agneta Bernhardsson, demeurant professionnellement Kungsträdfårsgatan 2, S-106 70 Stockholm.

L'Assemblée renomme KPMG AUDIT, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour la société SVENSKA RE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037421/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.



A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: CAD 25.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 113.757.

Par résolution signée en date du 15 juillet 2005, l'associé unique de la société A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l. a décidé de nommer Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant B en date du 11 juillet 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Par résolution signée en date du 24 octobre 2005, l'associé unique de la société A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l. a décidé d'accepter la démission, en date du 21 octobre 2005, de Monsieur Mitchell Goldstein de son mandat de gérant A. Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Par résolution signée en date du 7 septembre 2005, l'associé unique de la société A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l. a décidé de nommer Michael Gualtieri, avec adresse professionnelle au 2, Paragon Drive, Montvale NJ 07645 Etats-Unis, en tant que Gérant A en date du 3 septembre 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(037418/581/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

SAWMILL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 115.208.

Extrait de la décision de l'associé unique du 12 avril 2006

L'associé unique:

WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C.,

1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County,

Delaware 19801, Etats-Unis,

- a décidé:
- d'accepter la démission de Monsieur Carl Speecke, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 12 avril 2006,
- d'accepter la nomination de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 12 avril 2006.
 - Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:
 - Monsieur Gérard Matheis, Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour SAWMILL INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037433/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

OCEANE RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 96.891.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société OCEANE RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(037531/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.



SOLVADIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 5.067.800,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 111.081.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 28 décembre 2005 que CHEMDIS LIMITED, société ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, île anglo-normande, associé unique de la société SOLVADIS HOLDING, S.à r.l. a cédé l'intégralité des 202.712 parts sociales de la société, à 4 associés de la manière suivante:

- 170.992 parts sociales de classe A à SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS L.P ayant son siège social au 543, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY16HJ, Channel Islands.
- 17.570 parts sociales de classe B à SPECIAL SITUATIONS VENTURE (CO-INVESTMENT VEHICLE) PARTNERS L.P ayant son siège social au 543, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY16HJ, Channel Islands.
 - 12.163 parts sociales de classe C à CHEMSOL, GmbH ayant son siège social au 11 Ballindamm, 20095 Hamburg.
 - 1.987 parts sociales de classe D à Rolf Wichert ayant son siège social au 15 Hallwielweg, 65779 Kelkheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037437/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

BALOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 68.065.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2006

Sixième résolution

Les mandats des administrateurs Frank Schnewlin, Annemie D'Hulster, Karl Signer, et André Bredimus venant à échéance, l'Assemblée décide de procéder au renouvellement de leurs mandats pour une période d'un an. Leurs mandats expirent donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

Septième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

A. Bredimus

Administrateur-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037452/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

DROPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 105.407.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 avril 2006

- Monsieur Carlo Schlesser, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pour une période de 4 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

DROPAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037469/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.



C.P.O. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.895.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 2006

- Les démissions de Messieurs Jean-Robert Bartolini, Jean-Paul Reiland et Alain Renard sont acceptées.
- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Les mandats des sociétés MADAS, S.à r.l., FINDI, S.à r.l. et LOUV, S.à r.l. viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

C.P.O. INTERNATIONAL S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037467/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

WACKER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 115.243.

Extrait de la décision de l'associé unique du 12 avril 2006

L'associé unique:

WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C.,

1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County,

Delaware 19801, Etats-Unis,

a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Carl Speecke, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 12 avril 2006,
- d'accepter la nomination de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 12 avril 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Matheis, Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour WACKER INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037468/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

PLAN 76, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 1, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 106.886.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 avril 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(037546/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.



WOODLAND INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 115.244.

Extrait de la décision de l'associé unique du 12 avril 2006

L'associé unique:

WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C.,

1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County,

Delaware 19801, Etats-Unis,

a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Carl Speecke, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 12 avril 2006,
- d'accepter la nomination de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 12 avril 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Matheis, Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour WOODLAND INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037470/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

KRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 82.796.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 20 avril 2006 à Luxembourg

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. ayant présenté sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037472/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MALTERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 47.414.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2005 a nommé aux fonctions d'administrateur MALTEUROP INTERNATIONAL BV, domiciliée au 7, De Boelelaan, NL-1083 HJ Amsterdam, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Messieurs Christian Bühlmann, Michal Wittmann et Klaus Krumnau.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Puis, cette Assemblée a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes COMMISERV, S.à r.l., 54, boulevard Napoléon Ier, L-2210 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin, cette Assemblée a décidé de transférer le siège social du 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- MALTEUROP INTERNATIONAL BV, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MALTERIE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037473/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

DORAGREN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 55.051.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 1er mars 2006 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Gérard Birchen. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de ces administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour DORAGREN

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037479/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

TEA PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. VERDE 3 PROPERTIES, S.à r.l.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 110.577.

Les statuts coordonnés suivant l'acte nº 41733 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

J. Elvinger

Notaire

(037557/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

FERRERO TRADING LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 46.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 avril 2006.

P. Bettingen

Notaire

(037575/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.



GED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.291.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 mars 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Marie-José Reyter. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Madame Monique Juncker. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour GED S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037481/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

OAKWOOD FINANCIAL FUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 110.440.

In the year two thousand and six, on the twentieth of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. OAKWOOD FINANCIAL FUND LP, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, British West Indies, and having its registered office at Strathvale House, 90 North Church Street, P.O. Box 10378APO, George Town, Grand Cayman (hereafter the «Sole Member»),

here represented by Mr Keith McShea, private employee, residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on 20 March 2006;

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing partie is the sole member of OAKWOOD FINANCIAL FUND, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 110.440, incorporated on the 13th of September 2005 (hereafter the Company).

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to amend article 12 of the articles of association so to read as follows:

«Art. 12. The Company is managed by one or more managers, who do not need to be members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Moreover, if several managers have been appointed they shall be divided into Special A Manager and Ordinary Manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members and may be revoked ad nutum without specific cause.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager. In case of plurality of managers, for transaction of a value up to or equal to EUR 20,000, the Company may be bound by the joint signature of any of the Ordinary Managers together with any Special A Manager and for transactions of a value in excess of EUR 20,000 by the joint signature of three Special A Managers together with one Ordinary Manager.»

Second resolution

The Sole Member resolves to amend article 13 of the articles of association so to read as follows:



«Art. 13. The board of managers shall choose from among the Ordinary Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon called by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers five Business Days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly on decisions relating to transactions of a value up to or equal to EUR 20,000 only if any two Ordinary Managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In case of decisions relating to transactions in excess of EUR 20,000, the board of managers can deliberate or act validly only if any two Ordinary Managers and any three Special A Managers are present or represented. Notwithstanding the foregoing, at any time during which two or more Ordinary Managers have been appointed, two Ordinary Managers must be present in person or by proxy for a quorum to exist.

A decision to take, cause to be taken or approve (on the Company's own behalf or on behalf of any other person or vehicle) any action, including the following actions must be made at a properly constituted meeting of the managers in accordance with these articles of association, it being understood that any decision with regard to actions (d), (e), (f), (g) and (i) must be taken by the members of the Company:

- (a) Any investment by the Company (directly or indirectly) in any Portfolio Company, except for a decision relating to an investment not exceeding one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000) which is required to preserve the value of Portfolio Company businesses if there are not sufficient funds available under any MERRILL Loan to permit the Company to make such investment, which can be taken by a majority of the votes of the mangers present or represented.
 - (b) Any fundamental change in the nature of the business of a Portfolio Company.
- (c) Any sale, transfer, disposal (directly or indirectly), or other exit through a public offering or otherwise, of all or any part of the Company's interest in any Portfolio Company.
 - (d) Any proposal to sell substantially all of the assets of the Company.
 - (e) Any proposal to dissolve, wind up or liquidate the Company.
 - (f) Any proposal to amend the organizational documents of the Company.
- (g) Any proposal to admit additional shareholders to the Company, by way of issue of new shares or by transfer of shares or otherwise.
- (h) The filing or approval for filing of any bankruptcy, receivership, liquidation or any analogous procedure in any relevant jurisdiction by the Company or a Portfolio company, save to the extent that a manager could incur civil or criminal liability by omitting to make such filing.
- (i) Any proposal to alter the rights of shareholders (including, without limitation, voting rights and rights relating to governance) of the Company.
- (j) The incurrence of any borrowing by the Company except for borrowing not exceeding one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000) which is required to preserve the value of Portfolio Company businesses if there are not sufficient funds available under any MERRILL Loan to permit the Company to make such investment, provided that such borrowing is unsecured and is subordinated to such MERRILL Loan, which can be taken by a majority of the votes of the managers present or represented.
- (k) The appointment by the Company of a member of the MERRILL LYNCH Group to act as financial advisor, lender, principal, agent, arranger, co-coordinator, underwriter and/or broker with respect to any equity or debt offer, proposal, listing, offering, funding, financing, acquisition, disposal or other transaction related to the Company or its assets.
- (I) The approval of any secondment arrangement or other support or advisory arrangements between OAKWOOD Group or its affiliates and Portfolio Companies.
- (m) The approval of the annual operating and capital budgets for the Fund, each Investment Vehicle and each Portfolio Company.
- (n) The approval of compensation packages, including bonus and other incentive schemes, for Portfolio Company management.
 - (o) The appointment and removal of the CEO, COO and CFO (or equivalent) for each Portfolio company.

The approval of employee bonus, share plans, profit participation plans, and non-statutory pension schemes for each Portfolio Company.

Subject to the following paragraph, all decisions of the board of managers shall require a majority vote of the managers present or represented at such meeting.



Decisions on transactions of a value up to or equal to EUR 20,000 shall require a majority vote of the Ordinary Managers present or represented at such meeting in favour.

Any decision by the Company to enforce any right under the Culhane Contribution Agreement or the Pepper SPA, and decisions taken by the Company in connection with the conduct of such enforcement, shall require the approval at a board meeting of all of the Special A Managers (if any), to the exclusion of any other manager which has a conflict of interest in relation to such matter, either as a party to the relevant agreement or as a manager, director, officer or employee of any such party or an affiliate. The quorum for such a board meeting shall be two. The Special A Managers shall be constituted as a committee of the board for the purposes of investigating, gathering evidence and co-coordinating the conduct of any judicial or other proceedings on behalf of the Company in relation to the enforcement of any such right, to the exclusion of the other managers. If there are no Special A Managers, the decisions referred to in this paragraph shall be made in the manner described in the preceding paragraph.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

All board meetings are to be held locally, meaning the Grand Duchy of Luxembourg.

This article shall only apply in case of several managers.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. OAKWOOD FINANCIAL FUND LP, une société constituée sous les lois des lles Caimans, Territoire britannique d'outre-mer, et ayant son siège social à Strathvale House, 90 North Church Street, P.O. Box 10378APO, George Town, Grand Cayman (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par M. Keith McShea, employé privé, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey en date du 20 mars 2006;

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de OAKWOOD FINANCIAL FUND, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 110.440, constituée le 13 septembre 2005 (ci-après la Société). Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, il y aura deux classes de gérants: des gérants Spécial A et des gérants Ordinaires.

Le(s) gérant(s) est/sont nommés par l'assemblée générale des associés et sont librement révocables à tout moment et sans cause spécifique.

Dans ses rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance disposera de tout pouvoir pour représenter la société dans toutes circonstances et pour accomplir et approuver tout acte et opération non contradictoire avec l'objet social de la société

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, pour des transactions d'une valeur inférieure ou égale à EUR 20.000, la Société sera engagée par la signature conjointe de tout gérant Ordinaire et de tout gérant Spécial A, et pour des transactions d'une valeur supérieure ou égale à EUR 20.000, par la signature conjointe de trois gérants Spécial A ensemble avec la signature d'un gérant Ordinaire.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 13 des statuts comme suit:

«Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi les Gérants Ordinaires un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant



par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement sur des décisions concernant des transactions d'une valeur inférieure ou égale à EUR 20.000 que si deux Gérant Ordinaires sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Dans le cas de décisions concernant des transactions d'une valeur supérieure à EUR 20.000, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux gérants Ordinaires et trois gérants Spécial A sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Toute décision qui doit être prise ou approuvée (au nom de la Société elle-même ou au nom de toute autre personne ou organisme) concernant tout acte, incluant les actes suivants doit être décidée à une réunion du conseil de gérance valablement réunie selon ces statuts, en ce compris que toute décision relative aux actes (d), (e), (f), (g) et (i) doivent être prises par les associés de la Société:

- (a) Tout investissement de la Société (directement ou indirectement) dans tout Société Portefeuille, sauf pour une décision relative d'un investissement inférieur à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) requis pour préserver la valeur des affaires de la Société Portefeuille s'il n'y a pas de fonds suffisants disponibles sous aucun Prêt de MERRILL LYNCH pour permettre à la Société de faire un tel investissement, qui peut être pris à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.
 - (b) Tout changement essentiel dans la nature des affaires d'une Société Portefeuille.
- (c) Toute vente, cession, acte de disposition (direct ou indirect), ou autre sortie à travers une offre publique de vente ou autre, de l'entièreté ou d'une partie des intérêts de la Société dans toute Société Portefeuille.
 - (d) Toute proposition de vendre substantiellement tous les actifs de la Société.
 - (e) Toute proposition de dissolution ou de liquidation de la Société.
 - (f) Toute proposition de modifier les documents structurels de la Société.
- (g) Toute proposition d'admettre des associés supplémentaires dans la Société, par l'émission de nouvelles parts sociales ou de cessions de telles parts ou de toute autre façon.
- (h) Le dépôt ou l'approbation du dépôt de faillite, de mise sous séquestre, de liquidation ou de toute procédure analogue dans toute juridiction appropriée par la Société ou d'une Société Portefeuille, à l'exception de la possibilité pour un gérant d'engager sa responsabilité civile ou pénale en omettant de faire un tel dépôt.
- (i) Toute proposition de modifier les droits des associés (incluant, sans exclusion, les droits de vote et les droits relatifs à la gestion) de la Société.
- (j) L'engagement dans un emprunt par la Société, sauf pour la décision d'un emprunt inférieur à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) qui est requis pour préserver la valeur des affaires de la Société Portefeuille s'il n'y a pas des fonds suffisants disponibles sous aucun Prêt de MERRILL LYNCH pour permettre à la Société de faire un tel investissement, à condition qu'un tel emprunt n'est pas garanti et est subordonné à un prêt de MERRILL LYNCH, qui peut être pris à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.
- (k) La nomination par la Société d'un associé du Groupe MERRILL LYNCH afin d'agir comme conseiller financier, prêteur, commettant, agent d'affaires, arrangeur, coordinateur, souscripteur et/ou courtier en ce qui concerne tout avoir des actionnaires ou offre de dette, proposition, cotation, offre, crédit, financement, acquisition, aliénation ou autre opération relative à la Société ou à ses actifs.
- (I) L'approbation de tout arrangement de détachement ou autre support ou arrangement consultatif entre OAKWOOD Group ou ses affiliés et la Société Portefeuille.
- (m) L'approbation des budgets de l'exploitation annuelle et du capital pour le Fund, chaque Organisme d'Investissement et chaque Société Portefeuille.
- (n) L'approbation de l'ensemble des compensations, incluant primes et autre programme d'encouragement, pour la gestion des Sociétés Portefeuilles.
 - (o) La nomination et la révocation des CEO, COD et CFO (ou équivalent) pour chaque Société Portefeuille.

L'approbation des primes pour les employés, de système de participation aux bénéfices, et du programme de pension non-statutaire pour chaque Société de Portefeuille.

Sous réserve du paragraphe suivant, toutes les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions concernant des transactions d'une valeur inférieure ou égale à EUR 20.000 devront être prises à la majorité des votes favorables des Gérants Ordinaires présents ou représentés à cette réunion.

Toute décision de la Société de faire valoir ses droits sous le Culhane Contribution Agreement ou le Pepper SPA, et toute décision prises par la Société à propos de la conduite d'une telle action, requiert l'approbation à une réunion du conseil de gérance de tous les Gérants Spécial A (s'il y en a), à l'exclusion de tout autre gérant qui a un conflit d'intérêt, soit comme partie au contrat pertinent ou comme gérant, administrateur, membre de la direction ou employé d'une partie ou d'une société affiliée. Le quorum pour un tel conseil de gérance sera de deux. Les gérants Spécial a constitueront un comité du conseil pour des raisons d'investigation, de rassemblement de preuve et de la coordination de la conduite de procédure judiciaire ou autre au nom de la Société, à propos de l'exécution de tels droits, à l'exception des



autres gérants. S'il n'y a pas de Gérants Spécial A, les décisions prévues dans ce paragraphe seront prises de la manière décrite dans le paragraphe précédent.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Cet article s'applique seulement en cas de plusieurs gérants.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. McShea, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, vol. 152S, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006. (040124/211/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

J. Elvinger.

OAKWOOD FINANCIAL FUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 110.440.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

J. Elvinger.

(040125/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

B.C.F. PERREAUX BERNARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CEE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-3360 Leudelange, 14, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.741.

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Bernard Perreaux, expert-comptable, demeurant à B-6700 Arlon, 63, rue Godefroid Kurth.
- 2) Madame Micheline Mertz, institutrice, demeurant à B-6700 Arlon, 63, rue Godefroid Kurth,

ici représentée par Monsieur Bernard Perreaux, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 avril 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société CEE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 24 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 213 du 14 mai 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 du 3 mars 2000.
 - Qu'ils ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de changer le nom de la société en B.C.F. PERREAUX BERNARD, S.à r.l. En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. La dénomination de la société est: B.C.F. PERREAUX BERNARD, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8287 Kehlen, Zone Industrielle à L-3360 Leudelange, 14, rue de Luxembourg.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Leudelange.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. La société a pour objet l'activité de comptable, ainsi que toute activité compatible avec celle-ci et notamment:



- 1. l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières;
- 2. l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes;
- 3. la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière;
 - 4. l'assistance et la représentation des contribuables;
 - 5. les conseils en matière de création et de liquidation de sociétés;
 - 6. bureau d'étude, d'organisation et de conseil en matière de gestion, fiscale et sociale;
- 7. toutes les opérations qui présentent un rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société pour autant que ces opérations soient en conformité avec la déontologie applicable à la profession de comptable.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement aux objets précités.»

Quatrième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Cinquième résolution

Les associés constatent la conversion automatique de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro au 1^{er} janvier 2002.

Après conversion, le capital social s'élève à un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent et cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les associés actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de cent et cinq euros et trente-deux cents (105,32 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Huitième résolution

Les associés décident de rétablir une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale.

Neuvième résolution

Les associés décident, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Perreaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, vol. 153, fol. 12, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

G. Lecuit.

(041072/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

B.C.F. PERREAUX BERNARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CEE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-3360 Leudelange, 14, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

G. Lecuit.

(041074/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.



PAPIBA S.A., Société Anonyme, (anc. PAPIBA, S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 58.687.

L'an deux mille six, le douze avril.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence au Luxembourg.

A comparu

BIGLI S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg L-2520, 1, allée Scheffer, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.363 (ci-après BIGLI), ici dûment représentée par Maître Vanessa Freed, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 avril 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- La partie comparante est l'unique associé de la société PAPIBA, S.à r.l. (ci-après, «la Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.687, avec un capital social de EUR 4.136.000 (quatre millions cent trente-six mille euros), représenté par 8.000 (huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 517 (cinq cent dix-sept euros) chacune.
 - II.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:
 - 1) Renonciation à la convocation à l'assemblée;
 - 2) Changement de la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;
- 3) Constatation du rapport établi par Monsieur Stéphane Weyders, AACO, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionelle à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, en relation avec la transformation de la Société comme décrit sous le point 2 de l'ordre du jour;
- 4) Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de reflèter le changement de forme sociale de la Société;
 - 5) Acceptation de la démission des gérants de la Société et décharge;
 - 6) Nomination des personnes suivantes comme administrateurs de la Société pour une durée de six ans:
- (a) M. André Wilwert, né le 24 février 1957 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, bd Grande-Duchesse Charlotte;
- (b) M. Eric Magrini, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, bd Grande-Duchesse Charlotte;
- (c) M. Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, bd Grande-Duchesse Charlotte;
- 7) Nomination de COMCOLUX, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, bd Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.545, comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six ans;
 - 8) Divers.
- III.- Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de renoncer à la convocation, ce dernier ayant été dûment prévenu et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la forme légale de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme d'une société anonyme, conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en PAPIBA S.A.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes.

Il résulte d'un rapport établi par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 7 avril 2006, que la valeur nette de la Société est au moins égale au montant de son capital social, soit EUR 4.136.000 (quatre millions cent trente-six mille euros).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous pouvons certifier que la valeur du capital social de la Société correspond au moins au capital social de EUR 4.136.000. Nous confirmons également que la méthode d'évaluation utilisée est adéquate dans le cadre de cette opération de transformation de société à responsabilité limitée en société anonyme.»

Le rapport demeurera annexé au présent acte.

Les 8.000 (huit mille) parts sociales existantes de la Société d'une valeur nominale de EUR 517 (cinq cent dix-sept euros) chacune sont entièrement souscrites par BIGLI.

Troisième résolution

L'associé unique prend acte du rapport du réviseur d'entreprises.



Quatrième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter à la forme légale d'une société anonyme, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1er. Forme - Dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PAPIBA S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

- 3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

- 4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 4.136.000 (quatre millions cent trente-six mille euros), représenté par 8.000 (huit mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 517 (cinq cent dix-sept euros) chacune, entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions

- 6.1. Les actions sont et resteront nominatives.
- 6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.
 - 6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.



- 8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- 8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

- 9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.
 - 9.2. Chaque action donne droit à une voix.
- 9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.
- 9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.
- 9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.
- 9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.
- 9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
- 9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société

- 10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.
- 10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

- 11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.
- 11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.
- 11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.
- 11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.
- 11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.



- 11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
- 11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.
- 11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

- 12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.
- 12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

- 15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- 15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts

- 16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.
- 16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux Comptes

- 17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.
- 17.2. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social

18.1. L'exercice social commencera le 1er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.



- 19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.
- 19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Cinquième résolution

L'associé unique accepte la démission des gérants et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Sixième résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre des administrateurs de la Société à trois (3) et de procéder aux nominations suivantes, pour une durée de six années, avec effet immédiat:

- (a) M. André Wilwert, né le 24 février 1957 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, bd Grande-Duchesse Charlotte;
- (b) M. Eric Magrini, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, bd Grande-Duchesse Charlotte;
- (c) M. Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, bd Grande-Duchesse Charlotte.

L'associé unique nomme COMCOLUX, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, bd Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.545, aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Freed, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, vol. 28CS, fol. 31, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(041066/230/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

ELIZA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 116.049.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

- Mrs Irmgard Ullrich, residing at Hornichweg, 5, A-1190 Wien, Austria;
- M. Helmut Ullrich, residing at Hornichweg, 5, A-1190 Wien, Austria;
- M. Maximilian Ullrich, residing at Hornichweg, 5, A-1190 Wien, Austria.

The founders are here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée», which its declares to incorporate.



Name - Registered office - Object - Duration

- Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of July 31, 1929 on Holding Companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The Company's name is ELIZA HOLDING, S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's holding purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however within the bounds laid down by the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.
- **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 936,352.06 (nine hundred thirty-six thousand three hundred fifty-two Euro and six cents), represented by 5,618 (five thousand six hundred and eighteen) shares of EUR 166.67 (one hundred sixty-six Euro sixty-seven cents) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
- Art. 10. The shareholders are not allowed to sell or pledge their shares without the consent of 90% of the share-capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one manager class A and one Manager class B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that at least one manager class A and one manager class B be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.



Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing at least 90% of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken with a majority of at least 90% of the capital.

Decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing at least 90% of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the shareholders.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders and may be distributed to them by means of a decision validly adopted by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The decision to put the company into liquidation must be taken by a majority vote of shareholders representing at least 90% of the capital.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.



Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2006.

Payment - Contributions

The shares are subscribed by as follows:

- Irmgard Ullrich, prenamed for 618 shares;
- Helmut Ullrich, prenamed for 2,500 shares; and
- Maximilian Ullrich, prenamed for 2,500 shares.

The founders, all prenamed, subscribing to the shares of the company declare and acknowledge that the shares subscribed have been fully paid up through a contribution in kind consisting in shares.

Description of the contribution

The contribution made by the founders, all prenamed, against the issuance of 5,618 shares in ELIZA HOLDING, S.à r.l. is composed of 5,618 (five thousand six hundred and eighteen) shares with no par value, of PATRICIA INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg holding company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, that is to say 18.7266 % (eighteen point seven two six six per cent) of all its issued shares, this contribution being valued at EUR 936,352.06 (nine hundred thirty-six thousand three hundred fifty-two Euro and six cents).

Evaluation

The net value of this contribution in kind is valued at EUR 936,352.06 (nine hundred thirty-six thousand three hundred fifty-two Euro and six cents).

Such contribution has been valued by the founders of the Company pursuant to a statement of contribution value.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a copy of the shareholders' registers of PATRICIA INTERNATIONAL S.A., attesting the current number of shares and their current ownership in favour of the founders, prenamed.

Effective implementation of the contribution

The founders, prenamed, here represented as stated hereabove, expressely declare that:

- all the shares contributed are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- they are the sole owner of the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - such shares are legally and conventionally freely transferable;
- all formalities shall be carried out in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Statement of contribution value acknowledgement

Thereupon the founders, prenamed, represented as hereabove stated, requires the notary to act as follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as founders of the Company ELIZA HOLDING, S.à r.l. by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Such contribution has been valued by the founders of the Company pursuant to a statement of contribution value which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fourteen thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an unlimited duration:
- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 5, rue Guilllaume Kroll, L-1882 Luxembourg as class A manager;
 - Mr Wolfgang Glanzner, residing at Seilerstätte, 22, A-1010 Wien, Austria as class B manager;
 - Mrs Irmgard Ullrich, residing at Hornichweg, 5, A-1190 Wien, Austria as class B manager.

The Company is bound by the joint signature of any class A and class B manager.

2) The company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.



The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

- Mme Irmgard Ullrich, demeurant à Hornichweg, 5, A-1190 Wien, Austria;
- M. Helmut Ullrich, demeurant à Hornichweg, 5, A-1190 Wien, Austria;
- M. Maximilian Ullrich, demeurant à Hornichweg, 5, A-1190 Wien, Austria.

Les fondateurs sont ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé elle délivrées.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

- Art. 1 er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société sera ELIZA HOLDING, S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. La société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière. Notamment la société peut procéder à l'acquisition de brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur. La société peut octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties. En règle générale, la société pourra poursuivre toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
 - Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 936.352,06 (neuf cent trente-six mille trois cent cinquante-deux euros et six cents) divisé en 5.618 (cinq mille six cent dix-huit) parts sociales de EUR 166,67 (cent soixante-six euros soixante-sept cents) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision.
- Art. 10. Les associés ne peuvent vendre ou gager leurs parts sociales qu'avec le consentement de 90% du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.



Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article ont été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par le Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la société sera liée par la signature conjointe d'un gérant de class A et d'un gérant de class B.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de class A et un gérant de class B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions de conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant au minimum 90% du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins 90% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés représentant au moins 90% du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg où à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.



Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau et transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital social de la société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les passifs et actifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir 31 décembre 2006.

Libération - Apports

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

- Irmgard Ullrich, prénommée, pour 618 parts sociales;
- Helmut Ullrich, prénommé, pour 2.500 parts sociales;
- Maximilian Ullrich, prénommé, pour 2.500 parts sociales.
- Les fondateurs, prénommés, déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée par l'apport réalisé en nature constitué d'actions.

Description de l'apport en nature

L'apport fait par les fondateurs, en échange de l'émission de 5.618 parts sociales de ELIZA HOLDING, S.à r.l. est représenté par 5.618 (cinq mille six cent dix-huit) actions sans désignation de valeur nominale de la société PATRICIA INTERNATIONAL S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, c'est-à-dire 18,7266% (dix-huit virgule sept mille deux cent soixante-six pour cent) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à EUR 936.352,06 (neuf cent trente-six mille trois cent cinquante-deux euros et six cents).

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 936.352,06 (neuf cent trente-six mille trois cent cinquante-deux euros et six cents).

Un tel apport a été évalué par les fondateurs de la société conformément à un rapport d'évaluation.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie du registres des actionnaires de PATRICIA INTERNATIONAL S.A. attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance actuelle dans le chef des fondateurs, prédésignés.

Réalisation de l'existence de l'apport

Les fondateurs, prénommés, ici représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sont sous forme nominative;
- ils sont les seuls propriétaires de ces parts et possédent les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
 - ces parts sont librement transmissibles;



- toutes formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport d'évaluation

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de fondateur de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, les fondateurs marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscription et libération.

Cet apport a été évalué par les fondateurs de la Société aux termes d'une déclaration de valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatorze mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- M. Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A;
 - M. Wolfgang Glanzner, demeurant à Seilerstätte, 22, A-1010 Vienne, Autriche, en tant que gérant de catégorie B;
 - Mme Irmgard Ullrich, demeurant à Hornichweg, 5, A-1190 Vienne, Autriche, en tant que gérant de catégorie B. La société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.
 - 2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute. Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 34, case 5. – Reçu 9363,52 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

J. Elvinger.

(040776/211/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

LISTRAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 85.363.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(037662/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

LIFTOFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, Millegässel. R. C. Luxembourg B 68.865.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 17 mars 2006

Monsieur Alain Vasseur est nommé administrateur-délégué. Monsieur Vasseur est autorisé à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Certifié sincère et conforme

Pour LIFTOFF S.A.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037493/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.



TRANSCARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 69.747.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

(037578/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

F.I.P., FINANCE INVESTISSEMENT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.395.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

(037579/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

VOYAGE PLANET'AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 68.307.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

(037583/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

MOGADOR DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 75.605.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

(037584/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

EUROPÄISCHE PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 88.120.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTU-RES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037660/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.



DA COSTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 83.758.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(037485/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

DA COSTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 83.758.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(037486/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

DA COSTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 83.758.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(037487/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

ASPINDEAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 90.901.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2005 que:

- Le siège de la société est transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037511/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

HOPETOUN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 40.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 90.453.

EXTRAIT

En date du 7 mars 2006, l'associé unique, THE HANNAM TRUST, a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Stéphanie Colson en tant que gérant A est acceptée avec effet au 5 janvier 2005.
- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037499/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.



EXPO - PROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 82.136.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(037488/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

EXPO - PROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 82.136.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(037489/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

EXPO - PROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 82.136.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(037491/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

EXPO - PROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 82.136.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(037490/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

CBL-ADAM, COURTAGE BOIS LUXEMBOURGEOIS - ADAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.583.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

- Monsieur Jean-Marie Adam, administrateur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 45, rue Halbardier. Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:
- 1.- La société anonyme COURTAGE BOIS LUXEMBOURGEOIS-ADAM, en abrégé, CBL-ADAM, ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 418 du 10 juin suivant, et est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 63.583.
- 2.- Le comparant déclare être l'unique actionnaire de la prédite société et réunir l'entièreté du capital représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions.
 - 3.- Le comparant décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 12 des statuts.
 - 4.- Le comparant décide de dissoudre et de liquider ladite société.
 - 5.- Le comparant déclare que la prédite société a cessé toutes ses activités, en conséquence il prononce sa dissolution.
- 6.- Le comparant donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- 7.- Le comparant déclare qu'il reprend à son compte toutes les obligations actuelles de la société et qu'il répondra encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également



les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

8.- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Steinfort, 41, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé les présentes avec le notaire.

Signé: J.-M. Adam, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2006, vol. 436, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 avril 2006. U. Tholl.

(037365/232/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

BRUPAPHI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 83.243.

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BRUPAPHI S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83.243, constituée suivant acte reçu par Me Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 87 du 17 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Schmickrath, licenciée en science économique, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.500 (deux mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renouvellement pour une nouvelle durée de cinq ans de l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration en date du 27 juillet 2001 en vue de porter le capital autorisé à EUR 3.000.000,- dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.
 - 2.- Modification de la 1er phrase du 6e alinéa de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:
- Art. 5. 1er phrase du 6e alinéa. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin, le 10 mars 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»
- 3.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier jeudi du mois de septembre au premier jeudi du mois d'avril et pour la première fois en 2006.
 - 4.- Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 15. alinéa 1^{er}. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 9.00 heures.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle durée de cinq ans l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration en date du 27 juillet 2001 en vue de porter le capital autorisé à EUR 3.000.000,- dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

Par conséquent, la 1^{er} phrase du 6^e alinéa de l'article 5 des statuts est modifiée pour avoir dorénavant la teneur suivante:



Art. 5. 1er phrase du 6e alinéa. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 mars 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du premier jeudi du mois de septembre au premier jeudi du mois d'avril et pour la première fois en 2006.

Par conséquent, le premier alinéa de l'article 15 des statuts, est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

Art. 15. alinéa 1^{er}. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 9.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: T. Fleming, F. Marx, V. Schmickrath, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 68, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

J. Elvinger.

(037403/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

BRUPAPHI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 83.243.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41879 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(037404/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

PETINAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 68.025.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre à dix-sept heures. Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SEZARR, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit français, établie et ayant son siège social à F-75010 Paris, 54, rue de Paradis, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 68025484 645 585, représentée par Messieurs Daniel De Botton et Patrick Sabban, gérants,

ici représentée par Maître Esbelta De Freitas, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 28 décembre 2005,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la Société a été constituée suivant acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, le 17 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, sous le numéro 209, le 26 mars 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du notaire prémentionné du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, sous le numéro 271, du 20 avril 1999, encore modifiés suivant acte notarié du notaire prémentionné du 25 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, sous le numéro 427 du 9 juin 1999, Société dont le capital social a été converti en euros par l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2002, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, sous le numéro 1026, du 5 juillet 2002;
- que le capital social est fixé à EUR 152.296,57 (cent cinquante-deux- mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-sept cents), représenté par 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de EUR 152,45 (cent cinquante-deux euros et quarante-cinq cents) chacune;
- que le comparant est le seul associé et détient toutes les parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société;
 - que par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé;
- que l'activité de la Société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute;
 - que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;



- que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;
- qu'il y lieu de procéder à la destruction des parts sociales émises;
- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société:
 - que le liquidateur devra disposer de tous pouvoirs nécessaires à la réalisation des publications et dépôts requis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. de Freitas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 1515, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(037398/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: NOK 120.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 63.306.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04595, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(037842/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: NOK 120.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 63.306.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04597, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(037840/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck